

En direct du conseil municipal De Tramayes le 9 avril 2021

Bulletin d'information n° 233

Ecole du Bien Commun

La municipalité a été contactée par des représentants de l'association Arc En Ciel qui recherchent un emplacement rural pour créer une école privée d'enseignement supérieur en économie sociale et solidaire. Différentes rencontres ont eu lieu et il semble que la commune de Tramayes, avec ses services et commerces et ses locaux disponibles à l'ancienne école élémentaire, serait retenue pour cette création d'école. Une première activité pédagogique en formation continue aurait lieu en mai 2022 et la première rentrée scolaire aurait lieu en septembre 2022. Par la suite, l'école monterait en puissance progressivement et à l'horizon de 4 – 5 ans atteindrait son rythme de croisière avec un effectif total de 90 étudiants.

Le cycle de formation aurait lieu sur trois ans mais les étudiants feraient la deuxième année dans un autre lieu, en convention avec des Centres de Formation des Apprentis, afin que les étudiants acquièrent également un apprentissage manuel.

Considérant les effets bénéfiques que pourrait apporter une telle activité sur Tramayes et ses environs, le conseil municipal se déclare favorable à cette implantation.

Acquisition de terrains

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les services de l'Etat demandent une forte limitation des terrains constructibles afin de lutter contre l'artificialisation des sols et les emprises sur l'activité agricole. Parallèlement pour le développement de la commune il convient d'avoir des terrains constructibles permettant de répondre aux attentes des personnes souhaitant construire sur Tramayes.

La gestion de cet effet ciseau n'est pas simple et implique d'avoir une bonne densité de constructions sur les terrains déclarés constructibles. Afin d'essayer d'être en mesure de répondre à cette problématique et de gérer au mieux cette densité, le conseil municipal décide d'essayer d'acquérir les surfaces potentiellement constructibles à proximité du centre bourg. L'objectif est de bien rationaliser l'exploitation ultérieure de ces surfaces.

Parallèlement, la municipalité est propriétaire d'un ensemble de parcelles à proximité de l'ancienne gare. Situées en zone constructible, ces parcelles nécessitent un aménagement d'ensemble pour leur viabilisation. Une étude d'aménagement va être entreprise afin de pouvoir créer le plus rapidement possible un ensemble d'environ 13 lots avec un objectif de prix de vente du terrain viabilisé de l'ordre de 45 €/m². Ce tènement d'environ 1,3ha sera dénommé « Lotissement du Tacot ».

Des parcelles appartenant à différents particuliers sont également disponibles au Nord de cet ensemble communal. Une réunion avec les propriétaires concernés sera prochainement organisée afin d'évaluer la volonté de chacun de s'engager dans un plan d'aménagement de l'intégralité de la zone, ce plan étant l'étape incontournable pour qu'un permis de construire puisse être déposé sur ces terrains

Petites Villes de Demain

Ce dossier est structurant pour le mandat municipal en cours. Avec cette labellisation *Petites Villes de Demain* la commune de Tramayes devrait bénéficier d'accompagnement en ingénierie afin de mettre en place le plus rapidement possible des actions. Pour se faire, il est nécessaire d'élaborer une convention conjointe avec la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier et les communes de Dompierre les Ormes, Matour et Pierreclos qui ont aussi obtenu le label *Petites Villes de Demain*.

Festival des solutions

Pour la deuxième année consécutive, le conseil régional Bourgogne Franche Comté organise en septembre une semaine orientée sur l'écologie et intitulé « Festival des Solutions ». Localement un groupe de personnes, dont Vincent ROUZE de Germolles sur Grosne et Marcel EBERHART de Saint Point, a élaboré un programme de rencontres, visites, et ateliers sur la journée du samedi 4 septembre 2022, le tout en s'appuyant sur les réalisations tramayonnes. Des informations complémentaires seront données ultérieurement mais vous pouvez déjà inscrire cette date dans votre agenda, en espérant que la crise sanitaire nous autorise cette manifestation.

Fiscalité communale

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes ne peuvent plus percevoir la recette associée à cette ancienne taxe. Toutefois, elles sont fiscalement compensées par le transfert de la recette de la taxe foncier bâti départementale. De fait à partir de cette année il y aura fusion des taux communaux et départementaux pour le foncier bâti sur la feuille d'imposition. Concrètement, pour ce foncier bâti il y avait en 2020 un taux de 15,23% pour la part communale et un taux de 20,08% pour la part départementale. Donc en 2022 on devrait appliquer un taux de 35,31% simplement sur la part communale.

Toutefois pour continuer d'appliquer le lissage lié à fusion des deux anciennes communautés de communes pour former la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, le conseil municipal a décidé d'appliquer un coefficient de 1,013 aux taux foncier bâti et foncier non bâti. Donc pour 2021 le taux communal pour le foncier bâti est de 35,76% alors que le taux communal pour le foncier non bâti est de 29,97%.

Ancienne gendarmerie

Les travaux touchant à leur fin, le conseil municipal a décidé de donner le nom « Le Clos des Carillons » à l'ancienne gendarmerie. Les premiers locataires prendront possession de leur appartement le 1^{er} mai 2021. Sur les dix logements, il reste un T3 à louer.

Accueil des enfants des parents prioritaires à l'école

Les enseignantes de l'école n'ayant pas souhaité être volontaires pour assurer l'accueil des enfants de parents prioritaires (soignants notamment) pendant la semaine de confinement (du 6 au 9 avril), l'éducation nationale en charge de la scolarité des enfants a proposé aux parents concernés d'emmener leurs enfants à l'école de Trambly. Considérant que cette proposition compliquait la vie des parents concernés et n'était pas judicieuse d'un point de vue sanitaire puisqu'elle entraînait un brassage des enfants, la municipalité a mis en place un service de garde pour les enfants concernés durant cette semaine-là.

Permanence de l'assistance sociale

Sur rendez-vous 03/85/59/03/18

Permanences de la Maison de Services Au Public

Mercredi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 9 heures à 12 heures, à la mairie.

En raison du contexte sanitaire il est préférable de prendre RDV au 06 77 30 29 81

BIBLIOTHEQUE

Malgré le nouveau confinement la bibliothèque est autorisée à ouvrir.

L'équipe vous accueille aux horaires habituels, dans le respect des consignes sanitaires.

Association LACIM - Comité St Point / Tramayes

Vous propose ses **plats à emporter**, Cuisinés par Thibaud de l'ô Berges du Lac

| | |
|---|------------|
| ● Paëlla royale | 10€ |
| ● Noix de joue de porc confite cuisinée au Mâcon Rouge/ gratin et légumes persillés | 10€ |
| ● Framboisier | 4€ |
| ● Jour/nuit (gênoise et mousse au chocolat) | 4€ |

Portions à retirer à Tramayes le samedi 8 mai 2021 de 11 h 00 à 12 h 30
au four à pain à côté de la salle des fêtes.

Passez vos commandes avant le **mardi 4 mai** au 06 72 24 97 63 ou au 03 85 50 51 55

FOYER RURAL

STAGES LUDIQUES ET SPORTIFS les 13,14,15,16 Mai, salle omnisports

STAGES MULTI- SPORTS :

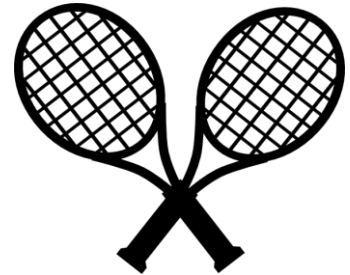
**Tir à l'arc, badminton, tennis, tennis de table
à partir de 8 ans
de 9 h 30 à 11 h 30**

**STAGE DE ROLLERS
A partir de 5 ans
de 14 h 00 à 16 h 00**

*** COUT DU STAGE 30€ ***



ATTENTION PLACES LIMITÉES



INSCRIPTION ET REGLEMENT A LA RESERVATION

EVELYNE DESPERRIER 06/48/60/50/64 evelynevetements@wanadoo.fr

Dans le respect des gestes barrières et des consignes sanitaires en vigueur